

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 11 AVRIL 2011, A COUVET, A LA SALLE DES SPECTACLES

---

**Présidence:** Mme Christelle Gertsch Macuglia

La présidente ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun, en particulier à MM. Christophe Calame (PLR) et Jacques Grandjean (PLR) qui siègent pour la première fois. Elle indique ensuite qu'une modification du Conseil communal est apportée à l'ordre du jour, via le retrait du point « 6 Indemnisation des transports scolaires faisant suite à la fermeture d'un collège d'environ ». Dès lors, elle rappelle l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 janvier et 15 février 2011
4. Nominations :
  - a) Un questeur au Bureau du Conseil général suite à la démission de M. Gabriel Modolo
  - b) Un secrétaire au Bureau du Conseil général suite à la démission de M. Maurizio Ciurleo
  - c) Un membre à la Commission des naturalisations et agrégations suite à la démission de M. Gabriel Modolo
  - d) Un membre au Conseil d'établissement scolaire suite à la démission de M. Maurizio Ciurleo
5. Règlement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire
- ~~6. Indemnisation des transports scolaires faisant suite à la fermeture d'un collège d'environ~~
7. Transactions immobilières dans le village de Buttes
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

Elle demande à l'Assemblée si un membre souhaite s'exprimer sur ce retrait, avant de mettre en vote cet ordre du jour ainsi amendé.

M. Sven Schwab (Soc.) fait l'intervention suivante : « *Je suis assez surpris que le Conseil communal décide de retirer ce rapport sur les transports scolaires, avant même qu'on entame ce débat. Je trouve que ce sujet mériterait d'être traité ce soir parce que, d'une part, le rapport mentionne une proposition du CC de résilier la convention qui est intervenue avec le transporteur et, d'autre part, car on a entendu que certaines familles qui proviennent des hauteurs n'étaient pas satisfaites. Cela signifie qu'il faudra tout de même trouver une solution pour cette problématique et je suis assez courroucé d'entendre le Conseil communal retirer cette proposition de l'ordre du jour.*

*Puisque le règlement général nous l'autorise, nous proposons de faire figurer à l'ordre du jour une discussion sur la création d'une commission ad hoc qui traiterait de ce sujet. Etant donné l'urgence de ce dossier, nous demandons que le cas d'urgence soit voté sur cette proposition afin de prendre une décision ce soir. »*

Entretemps, M. Baptiste Hurni (Soc.) a pris place au sein de l'Assemblée.

La présidente résume la situation en proposant d'ajouter un point intitulé « Création d'une commission ad hoc » avant les « Motions et propositions ». Elle demande l'avis de l'Exécutif sur cet ajout.

M. Claude-Alain Kleiner (cc) indique que le CC n'est pas d'accord avec cette proposition.

La présidente passe alors au vote de la clause d'urgence quant à l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la création d'une commission ad hoc. Cette proposition est refusée par 16 NON, 15 OUI et 3 abstentions.

M. Schwab (Soc.) regrette que le débat soit avorté sur cette question et relève qu'étant donné que la clause d'urgence n'a pas été acceptée, cette proposition devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Dès lors, l'ordre du jour est validé tel que présenté ci-dessus.

---

## 1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

41 membres sont convoqués

Présents : 35 membres

Excusés : Mme Sandra Menoud (PLR) ; MM. Jean-Albert Brünisholz (PLR), Simon Eschler (PLR), Jacques Hainard (Soc.), Zoran Savic (UDC), Benoît Simon-Vermot (PLR)

Majorité absolue : 18 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, et 33 spectateurs sont présents.

---

## 2. CORRESPONDANCE

La présidente a reçu deux correspondances. La première est celle de la démission de M. Maurizio Ciurleo, datée du 19 février 2011. Aucun membre ne souhaitant en prendre connaissance, la présidente ne procède pas à sa lecture.

La seconde missive a été adressée par les parents de la Montagne de Travers et est datée du 2 avril 2011. La présidente précise qu'elle l'a déjà transmise aux membres du Bureau. A la demande des auteurs, la présidente passe à la lecture de cette lettre :

### **« Arrêt des transports scolaires par bus pour les enfants dits « de la montagne »**

*Madame la Présidente,*

*Nous avons appris par la presse la volonté du Conseil communal de cesser les transports scolaires de nos enfants par bus scolaire.*

*Nous vous prions de donner lecture de notre courrier au Conseil général afin d'exposer notre incompréhension totale.*

*Tout d'abord, il est triste voire inadmissible que nous, les familles concernées, ayons appris la nouvelle par la presse.*

*Pour rappel, si cet arrêté devait être accepté, cela voudrait dire que 5 familles – et 3 de plus dans les 3 ans à venir – seraient contraintes de descendre leurs enfants, chaque jour de la semaine jusque devant l'école de Travers. Ce qui implique obligatoirement 5 voitures de plus dans les abords du collège au vu des différents horaires.*

*De plus, pour une région qui se veut « verte », où est l'écologie dans tout ça ? Au minimum 5 voitures contre 1 seul bus ! Et ce n'est pas faute d'essayer le co-voiturage mais comme vous le savez il existe des règles strictes en matière de transport d'enfants.*

*Le Conseil communal mentionne l'existence de l'accueil scolaire pour les parents travaillant, soit ! Mais être maman au foyer est un travail à plein temps et le fait de faire, pour certaines, plus de 5 aller-retour entre leur domicile et l'école est du temps passé sur la route qu'elles n'ont pas à disposition.*

*Pourquoi plus de 5 trajets ? Tout simplement les horaires de l'école secondaire ne sont pas les mêmes que ceux de l'école primaire. Actuellement, le bus scolaire ne dessert que les élèves de l'école primaire.*

*D'ailleurs, nous relevons que c'est en contradiction avec le principe de réparer l'insuffisance de l'enseignement – selon le rapport du Conseil communal – qui doit être applicable à l'ensemble de la scolarité obligatoire. Preuve en est, la prise en charge des coûts de transport des élèves du secondaire (art. 14 Constitution cantonale et art. 4 Loi sur l'organisation scolaire).*

*Nous tenons à préciser que nos enfants ne sont pas des « favorisés » et que le ramassage scolaire ne s'effectue pas au porte à porte. Ils rejoignent le véhicule scolaire en principe à pied comme les enfants du village pour rejoindre l'école.*

*Nous vivons dans une région d'avenir, la montagne de Travers abrite de jeunes couples qui un jour auront leurs enfants scolarisés. Il n'y a donc pas de craintes à avoir quant à la pérennité des transports scolaires.*

*Au niveau humain, nous trouvons votre réaction déplorable. En effet, l'entreprise Perrin va perdre ces voyages et par conséquent du travail. Ce qui implique que les chauffeurs de bus vont se retrouver sans activité.*

*Prenez donc exemple sur les communes avoisinantes ! Les Autorités des Ponts-de-Martel respectent les dispositions légales en fournissant un bus scolaire pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.*

*Nous souhaitons également savoir comment en êtes-vous arrivés à un défraiement de 60 cts/km, sachant que, pour les impôts, le montant déductible par km s'élève à 70 cts. L'essence serait-elle moins onéreuse par nos montagnes ?*

*Un dernier mot sur l'économie annoncée de Fr. 26'000.00, elle sera déjà réduite de moitié sur les trois prochaines années en tenant compte des enfants effectifs de la Montagne de Travers.*

*Au surplus, heureusement que le ridicule ne tue pas, annoncer ces mesures d'économie de Fr. 26'000.00 le mercredi et le jeudi annoncer un versement de Fr. 22'000.00 à l'aide au développement pour les écoles au Togo et au Bénin. Visiblement, nous n'habitons pas assez loin.*

*Certains que notre courrier aura retenu toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.*

*Les parents concernés. »*

La présidente n'ouvre aucune discussion sur cette lettre, étant donné qu'elle aura lieu lors de la prochaine séance du Législatif.

---

### **3. PROCES-VERBAUX DES SEANCES EXTRAORDINAIRES DES 17 JANVIER ET 15 FEVRIER 2011**

La présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 17 janvier 2011.

M. Philippe Vaucher (POP) a constaté avec amusement l'orthographe du « *Sans Rival* » mentionné avec un « g » à « Sans » et indique que « *Gonzette* » s'écrit « *Gonseth* » car une petite gonze est une gonzesse mais en tout cas pas une gonzette !

M. Sergio Santiago (Les Verts) relève une erreur dans l'intervention rapportée de son collègue M. Heinz Salvisberg dans le cadre du point 11 transactions immobilières et aide à la réalisation d'un nouveau stand de tir à Couvet. En effet, il a été protocolé le mot « *inter-mondialiste* », alors qu'il avait parlé de « *altermondialiste* ». La vision d'un inter-monde est difficile à imaginer : « *Quelque chose d'encore plus virtuel ? A l'ère des zombies ? Ou comme dans Matrix ? Essayons d'abord de construire un autre monde, il y a déjà de quoi s'occuper pour un petit bout de temps.* »

La parole n'étant plus demandée, la présidente indique que ces corrections seront bien entendu apportées. Dès lors, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2011 ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec également remerciements à son auteur.

---

#### **4a. NOMINATION D'UN QUESTEUR SUITE A LA DEMISSION DE M. GABRIEL MODOLO**

La présidente laisse la parole au Conseil général afin qu'il propose un membre au poste de questeur.

Au nom du parti socialiste, M. Schwab propose :  
✓ M. Laurent Devenoges

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Devenoges est élu tacitement.

---

#### **4b. NOMINATION D'UN SECRETAIRE SUITE A LA DEMISSION DE M. MAURIZIO CIURLEO**

La présidente laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle fasse des propositions.

Au nom du PLR, M. Stéphane Bobillier propose :  
✓ M. Jacques Béguin

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Béguin est élu tacitement secrétaire du Bureau du Conseil général.

---

#### **4c. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS SUITE A LA DEMISSION DE M. GABRIEL MODOLO**

La présidente laisse la parole au groupe socialiste afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du parti socialiste, M. Schwab propose :  
✓ M. Loris Vuillienet

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Vuillienet est élu tacitement à la CNAT.

---

#### **4d. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE SUITE A LA DEMISSION DE M. MAURIZIO CIURLEO**

La présidente laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du PLR, M. Bobillier propose :  
✓ M. Christophe Calame

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Calame est élu tacitement au CES.

---

### **5. REGLEMENT SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE**

La présidente ouvre la discussion.

M. Frédéric Mairy (Soc.) fait l'intervention suivante : « *Le groupe socialiste remercie le CC pour son excellent rapport. Sans refaire le débat qui avait eu lieu lors de l'examen du budget, il importe que Val-de-Travers, qui bénéficie elle aussi d'une certaine forme d'aide au développement, en fasse de même auprès des collectivités moins favorisées qu'elle.*

*Le groupe socialiste relève toutefois deux éléments qui lui apparaissent comme de très bonnes idées. La première concerne la volonté de collaborer avec Latitude 21, on a pu voir que le Canton vient d'en faire de même, en signant une convention de partenariat avec ce même organisme et avec la bénédiction de la DDC, donc on se réjouit que Val-de-Travers suive le même chemin.*

*On est également très content de la proposition de collaborer avec les élèves de l'école JJR, cela nous paraît être un très bon système d'impliquer de cette façon les élèves et de les rendre sensibles et attentifs aux enjeux de l'aide au développement.*

*C'est donc par un oui unanime que le groupe socialiste acceptera l'arrêté proposé. »*

M. Roland Anker (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC souhaite que le chef du dicastère précise :*

- ✓ *A l'article 3<sup>2</sup> « octroi de l'aide humanitaire » : le montant de ses compétences financières, 10'000 francs ou plus ?*
- ✓ *La raison d'associer une classe avec des projets autres que Latitude 21 ;*
- ✓ *Avant de bassiner les élèves avec de tels projets – par expérience, je peux vous le dire – il serait souhaitable d'avoir des jeunes qui sachent lire et qui comprennent leur lecture, maîtrisent un minimum d'orthographe et quant aux maths...*

*Dès lors, la consigne de vote du groupe UDC est de laisser le libre choix à ses membres de se prononcer sur ce règlement. »*

M. René Calame (PLR) prend la parole : « *D'entrée de cause, nous regrettons le communiqué de presse du 30 mars, nous y voyons une petite maladresse vis-à-vis d'un Conseil général qui ne s'est pas encore prononcé et avons été surpris qu'une décision d'utilisation du budget communal soit confiée aux élèves du Collège JJR. Cependant, les projets soumis étant proposés par le CC, nous y voyons une bonne solution pour sensibiliser notre jeunesse sur la réalité d'une aide au développement et, le budget étant accepté, nous comprenons la situation. En ce qui concerne le règlement, nous nous en remettons au préavis de la commission.*

*Nous plébiscitons l'affiliation de la commune à Latitude 21. La garantie est ainsi acquise que la totalité de nos versements sera utilisée pour une cause reconnue par un organisme compétent en la matière.*

*Avant de terminer, nous demandons au CC de pas oublier de renseigner le CG, lors de sa prochaine séance sur tous les versements effectués dans l'intervalle, mais si possible avant la presse... Ainsi, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière par une très forte majorité des ses membres. »*

M. Vaucher (POP) indique que ceux qui ont la chance d'être nés dans un pays prospère, épargné par les guerres et par les catastrophes, ont selon le groupe POP le devoir d'aider ceux qui n'ont pas cette chance. Finalement, il n'y a aucune gloire ou fierté à tirer de faire partie des privilégiés de la planète, puisqu'aucun de nous n'a choisi ni son lieu de naissance, pas plus d'ailleurs qu'il n'a choisi de naître. La chance n'en est seulement une que si les personnes en sont conscientes. En être conscient permet d'être généreux et respectueux. Le groupe POP relève que dans le rapport du Conseil communal, c'est bien ce respect qui domine. La coopération au développement s'inscrit dans la durée, c'est un partenariat avec les populations concernées et non pas dans une idée d'assistantat, mais bien dans celle de construire. A son avis, associer les élèves de l'école JJR s'inscrit dans la même vision et cela leur permettra également peut-être à lire et à calculer dans la foulée ! A l'heure actuelle, des millions de miséreux quittent au péril de leur vie chaque jour leur pays qui a été pillé ou détruit dans l'espoir de trouver une terre d'asile en occident par exemple. Le seul moyen d'endiguer cet exode à moyen terme, cet exode de la détresse, c'est en permettant à chacun et à chacune de trouver chez lui un avenir. Le modeste projet de notre commune va dans ce sens et c'est pourquoi le groupe POP acceptera l'entrée en matière et soutiendra le règlement tel qu'il a été proposé.

M. Santiago (Les Verts) remarque que c'est enfin un règlement qui ne devrait pas susciter trop de vagues d'opposition et qui est de nature à réconcilier avec la chose politique. Son groupe se permet de le préciser, car ce n'est pas toujours le cas.

M. Jean-Nat. Karakash (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil favorable à ce projet de règlement qui fait suite à l'acceptation du Conseil général d'inscrire une ligne budgétaire pour la coopération au développement. Afin de répondre à la question du groupe UDC, M. Karakash explique qu'un des aspects principaux qui est contenu dans le règlement est que la somme inscrite au budget est bien allouée à la coopération au développement et non à l'aide humanitaire. En effet, la coopération au développement vise justement à développer les capacités des pays, des régions ou des populations à faire face eux-mêmes aux crises qu'ils pourraient connaître. L'aide humanitaire quant à elle est accordée lors de situations de crise, afin de sauver des vies et d'alléger les

souffrances des victimes. Le budget accepté par le Conseil général ne sera donc pas grignoté pour subvenir aux besoins des victimes en cas de crise. Le but de cette démarche est donc de permettre une prise d'autonomie par les régions les moins développées de la planète vis-à-vis d'un monde occidental plus favorisé qu'elles. Les éventuelles dépenses d'aide humanitaire seront allouées dans le cadre de la compétence financière du Conseil communal comme mentionné à l'article 3. Les anciennes communes pratiquaient déjà de la sorte mais de manière moins transparente que la proposition d'aujourd'hui en collaborant avec Latitude 21. Dès lors et étant donné que les situations de crise exigent des décisions rapides, le CC peut, dans sa marge de manœuvre financière qui est largement suffisante, intervenir et octroyer une aide humanitaire. Il précise que cette forme d'aide pourrait également intervenir en Suisse contrairement à la coopération au développement. Il pense notamment au cas de Gondo qui aurait pu être étudié dans le cadre de l'article 3.

Concernant la remarque faite sur le temps pris aux élèves pour étudier ces projets, M. Karakash précise que cette démarche de choix s'insère dans le cadre des objectifs du programme au niveau de l'enseignement obligatoire, sur des heures qui seraient de toute façon affectées à l'étude de situation de pays moins développés ou de réalités différentes en terme de développement, dans le cadre des leçons dites MCC (Monde contemporain et citoyenneté). Cette démarche s'inscrit donc parfaitement dans le cadre du programme scolaire et ne demandera en aucun cas d'augmenter le temps prévu sur ces leçons. Par contre, la qualité et le contenu de cet enseignement aura davantage de sens, car il aboutira à une décision concrète et permettra en outre d'exercer la pratique des droits politiques, ce qui est un avantage à l'heure actuelle où le taux d'abstentionnisme, auquel les collectivités publiques font face dans les votations populaires, est malheureusement élevé. M. Karakash ajoute qu'il peut comprendre la surprise du groupe PLR que le CC confie ce choix aux élèves mais l'idée était de le dépolitiser, que ce ne soit pas une autorité élue qui puisse instrumenter ou élaborer des programmes politiques pour expliquer pour quelles raisons elle souhaite donner à telle région plutôt qu'à une autre et se profiler en utilisant ces arguments. La volonté était d'organiser une démarche plus participative et plus large, qui soit perçue différemment par la population. En effet, c'est un enjeu important que la population adhère finalement à ces choix. De la décision des élèves dépendra l'affectation du budget à un projet ou à un autre, parmi un choix entre 2 ou éventuellement 3 projets présélectionnés par Latitude 21 selon les critères du règlement communal qui seront fournis aux élèves après une information circonstanciée.

Concernant la remarque du calendrier d'information, M. Karakash en prend acte tout en relevant quand-même que ce n'est pas après la séance du Conseil général qu'il est possible de faire une conférence de presse pour informer du contenu du rapport. Dès le moment où la séance a eu lieu, l'information est publique. Dès lors, cela ne représente plus grand intérêt pour les médias. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat communiquent aussi sur leurs rapports avant les séances de leur Législatif. M. Karakash prend note d'informer le Conseil général des choix et des versements effectués avant la presse par le biais d'une information écrite, étant donné que selon le mode opératoire sélectionné, ce sont d'abord les élèves et la direction de l'école qui seront au courant du résultat du scrutin, ensuite le CC. De ce fait, le projet retenu sera rapidement rendu public. Le CC demandera à la direction de l'école de l'informer du résultat du vote qui sera ensuite transmis le jour même ou le lendemain au Conseil général, de manière à ce que ses membres ne l'apprennent pas par la presse.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière qui est acceptée par 33 OUI et 1 abstention. Elle procède ensuite à l'examen de détail du règlement qui ne suscite aucun commentaire. C'est finalement par **33 OUI et 1 abstention que le Conseil général accepte le règlement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **6. INDEMNISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES FAISANT SUITE A LA FERMETURE D'UN COLLEGE D'ENVIRONS**

Ce point est retiré.

---

## **7. TRANSACTIONS IMMOBILIERES DANS LE VILLAGE DE BUTTES**

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Schwab (Soc.) s'exprime en ces termes : « Autant le dire tout de suite, l'entrée en matière sur ce rapport sera acceptée par notre groupe.

*Cela dit, même si nous pouvons comprendre pourquoi les projets de développement de l'entreprise ValFleurier ne puissent pas être étalés en long et en large, un rapport plus complet aurait été le bienvenu.*

*Comment ne pas s'étonner d'ailleurs de lire que la première proposition est la moins mauvaise solution ? A tout prendre, je souhaiterais – et je suis sûr de ne pas être le seul – qu'on nous propose la meilleure des solutions et non la moins mauvaise.*

*Un élément manque par ailleurs dans ce rapport : le coût du prolongement de la route par la commune. Si on lit bien ce rapport et qu'on part du principe que le terrain est proposé à Fr. 30.-/m<sup>2</sup>, la route aurait coûté Fr. 56'000.-, après déductions des éventuelles taxes d'équipement facturées (2000 m<sup>2</sup> x 28.-). Je remercie donc le Conseil communal de nous dire si cette route a effectivement coûté 56'000.- ou si elle a coûté davantage.*

*Si elle a coûté davantage, notre groupe ne voit pas pour quelle raison l'intégralité du coût de cette route n'a pas été répercutée sur le prix de vente et dans ce cadre il se réserve la possibilité de proposer, durant l'examen de l'arrêté, un amendement pour augmenter le prix de vente.*

*Cela dit, je tiens toutefois à relever un point de satisfaction. Et il n'est pas des moindres. L'économie semble reprendre et nous nous en réjouissons. Notre région a vécu quelques années difficiles du point de vue économique. Elle a dû faire face à de nombreux licenciements, des restructurations, des mesures de chômage partiel. Même si l'économie reprend, ce sentiment de satisfaction est tout de même altéré en ce moment puisque la modification fomentée de la loi sur l'assurance-chômage commence déjà à avoir des effets très douloureux pour de nombreuses personnes, et ce ne sont pas forcément les personnes qui sont régulièrement vilipendées par la droite dure du Parlement fédéral.*

*Nous nous réjouissons donc de voir que la société ValFleurier semble bien se porter et qu'elle a des projets ambitieux de développement, qui plus est dans notre région. Nous espérons évidemment que ces projets puissent voir le jour et que notre région, que ce soit la commune mais surtout ses habitants, puissent en profiter, grâce aux emplois qui pourraient être créés.*

*Comme je l'ai dit en préambule, nous accepterons l'entrée en matière concernant les deux ventes à la société ValFleurier tout en nous réservant la possibilité de déposer un amendement pour ce qui concerne le deuxième arrêté, selon les réponses qui nous seront fournies. Enfin, la troisième proposition de vente de terrain, à M. Jehlé, sera également acceptée par notre groupe. »*

M. Daniel Otth (PLR) fait l'intervention suivante : « C'est avec grande attention que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une vente de terrains à Buttes.

*Le rapport qui nous est soumis nous réjouit pour plusieurs points :*

- ✓ La croissance et le développement d'un fleuron de l'horlogerie dans notre région.*
- ✓ Le dénouement d'une longue histoire de terrains au lieu dit « Les Sugis », dans le village de Buttes.*
- ✓ L'arrangement entre les trois parties concernées pour ces transactions foncières.*

*La fermeture du périmètre de l'entreprise est l'occasion d'éviter le « squat » du parking le week-end, comme c'est le cas actuellement dans d'autres entreprises.*

*Le groupe PLR souhaite également qu'une réflexion sur la régulation du trafic, surtout dans les heures de pointe, se fasse autour de cette zone, vu le développement prévu de la manufacture ValFleurier. Le groupe PLR acceptera l'entrée en matière ainsi que les transactions immobilières présentées. »*

M. Vaucher (POP) relève que ce rapport est mal ficelé, incomplet, succinct et peu clair. Alors la première envie de son groupe aurait été de le renvoyer à son auteur, mais celui-ci ayant passé le témoin, cette option n'est plus d'actualité. Dès lors, il compte sur son successeur pour remettre au

Conseil général des dossiers mieux ficelés. Le projet du groupe Richemont est porteur d'avenir, le groupe POP est sensible au fait que l'agrandissement de l'entreprise ValFleurier permettra d'offrir des places de travail à des personnes de formations diverses et notamment à des petites mains. Il espère aussi que cet agrandissement entraînera des synergies nouvelles avec le CNIP permettant par-là même de le pérenniser. Il espère également que le site de production permettra l'offre de places d'apprentissage à Val-de-Travers et en particulier des places d'opératrices – opérateurs en horlogerie et sur machine. Enfin, *last but not least*, l'horlogerie est régie par une des meilleures conventions de Suisse. Avant de conclure, le groupe POP se permet d'émettre des réserves quant au projet de hangar à bois planifié à terme par l'entreprise Thiébaud. Il regrette aussi que d'excellentes terres agricoles soient sacrifiées pour la création d'un site industriel. Mais malgré ces bémols, le POP acceptera l'entrée en matière et les 3 arrêtés présentés par le Conseil communal.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) fait l'intervention suivante : « *Soyons contents que le groupe Richemont ait découvert le Val-de-Travers, et qu'il semble être décidé de s'y développer, et par-là même aider au développement de notre commune.*

*On peut se réjouir de la création potentielle de multiples emplois, d'autant plus s'il s'agit d'emplois de qualité, à valeur ajoutée, plutôt qu'un développement quantitatif. Nous espérons que cela sera une réussite tant sur le plan économique, que social et environnemental.*

*Dans cette optique, nous avons aussi déposé une question relative à la mobilité d'entreprise. Rappelons que le groupe Richemont, via sa filiale Jaeger-Lecoultre à la Vallée de Joux, a précisément été récompensé d'un prix mobilité en 2008.*

*Toutefois, notre enthousiasme est vite refroidi lorsqu'on considère le marchandage auquel doivent se livrer la commune, ValFleurier et un privé pour la vente de terrains. Les transactions qui nous sont proposées sont peu translucides, et nous ne souhaitons pas que la commune cautionne ce type de procédure, de marchandage.*

- ✓ *Existe-t-il une convention entre les partenaires pour garantir les engagements ?  
Si c'est le cas, pourquoi n'est-elle pas mentionnée dans le rapport ni dans les arrêtés ?*
- ✓ *Qu'en sera-t-il des exploitants agricoles qui cultivent cette terre ?*

*Nous n'avons pas de garantie qu'une fois les transactions acceptées, la spéculation immobilière soit écartée, dans ce qui ne serait alors qu'un marché de dupes.*

*On ne va pas se montrer trop philosophique, mais parfois il est important d'écouter quand même la voix de la philosophie. Et dans le cadre de notre forme de démocratie d'aujourd'hui elle nous dit, et c'est Platon qui l'a formulé dans ses nomoi il y a 2'500 ans environ : « De temps en temps la Démocratie devient une Théatrocration, un événement qui nous émeut comme un film, parfois plus, parfois moins. »*

*Soyons contents que nous puissions être contents, même si entre-temps on laisse détruire une zone de loisirs et de sports ; nous allons fermer les yeux devant le nouveau désert créé. On ne peut pas croire que la cession de la parcelle 2871 est « la moins mauvaise solution », simplement parce que le Val-de-Travers n'a pas besoin de dévaster de la terre abondante pour y mettre un hypothétique hangar à bois et une tournure pour les camions. Même si le film nous plaît, ne soyons pas aveugles.*

*L'issue du vote ne fait aucun doute ; mais comme on se permet d'exprimer notre mécontentement sur le marchandage auquel doit se plier la commune, nous n'allons pas approuver la vente de la parcelle 2871 telle que proposée par le CC. »*

M. Christian Mermet (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable. Il rappelle en préambule l'importance de ce rapport. Il est vrai que le Législatif ne traite ici que de transactions immobilières, mais à travers ces dernières, un projet de beaucoup plus grande envergure est initié. Un projet important pour Val-de-Travers et pour cette entreprise qui devrait à terme amener un certain nombre d'emplois dans la région. M. Mermet a bien entendu les remarques émises, notamment sur la brièveté du rapport et veillera à en établir des plus développés. A la question du coût de la route, il indique qu'effectivement le rapport mentionne qu'il s'agit des coûts pour les travaux. Il s'est renseigné auprès de son prédécesseur et transmet sa réponse à l'Assemblée : « *Pour les coûts de la route, nous nous sommes basés sur les coûts d'équipement en visant à récupérer*



*totalemment l'investissement communal. Dans le coût d'équipement figure le prix du terrain, donc dans le prix convenu avec ValFleurier figure aussi le prix du terrain. ».* Au sujet du futur hangar à bois, M. Mermet précise que la commune n'est pas partenaire de cet élément. Si ce n'est que la commune échange un terrain avec la manufacture ValFleurier qui elle va l'échanger avec un partenaire privé. Il ajoute que le hangar à bois fera l'objet d'une demande de permis de construire, une demande de dézonage devra être traitée et il s'agit de procédures légales qui se feront de manière totalement démocratique. Le Conseil général, à travers ses commissions, aura un droit de regard de tout ce qui se passe dans ce domaine. En ce qui concerne les conventions intervenues entre privés, il indique que le CC s'est fait approcher par l'entreprise souhaitant régler et solutionner un problème avec un autre privé. Il est entré en matière en proposant un terrain qu'elle pourrait elle-même échanger avec l'autre propriétaire terrien mais sans intervenir dans les négociations entre ces 2 privés. A la question du trafic et des projets que le groupe Richemont a développé dans la Vallée de Joux avec l'entreprise Jaeger-Lecoultré, M. Mermet préfère laisser la parole à son collègue, chef du dicastère de l'économie, qui a des informations plus détaillées à transmettre.

M. Karakash (cc) précise que cette question figure également au point 10 de l'ordre du jour et propose de répondre directement par la même occasion. Il explique tout d'abord l'historique d'un plan de mobilité qui avait été étudié au Val-de-Travers. Cet historique repose sur le réseau des fleurons, qui regroupe les principales entreprises de la région et qui a été constitué au sein du RUN. Les fleurons ont mené en 2008, dans le cadre de leurs objectifs, une étude complète auprès de chaque salarié de chacune des entreprises qu'ils regroupent. Cette enquête visait à évaluer les possibilités de mettre en place un plan de mobilité qui incluait les transports publics et prévoyait même la prise en charge de ces transports en grande partie par l'employeur. Cette proposition avait été jugée positivement et les anciennes communes, ainsi que La Côte-aux-Fées et Les Verrières s'y étaient montrées favorables. Cependant, cette enquête n'a rencontré aucun écho auprès des salariés. Aucune personne ne s'est annoncée sur presque mille employés pour bénéficier de ces prestations. Ces transports partaient depuis Pontarlier. À la connaissance de M. Karakash, les autres axes n'étaient pas pris en compte dans cette étude. Toujours est-il que ce résultat négatif a fortement refroidi les fleurons de poursuivre la démarche, ce d'autant plus qu'elle avait été entamée à la veille d'une crise économique qui les a frappés assez durement. Par le biais des relations privilégiées que le CC entretient avec les entreprises, il a signifié à ces dernières, à ValFleurier notamment, qu'il n'était pas envisageable que tout le trafic se déroule par circulation motorisée individuelle et qu'il était nécessaire d'entreprendre des démarches pour inciter les employés à faire du co-voiturage ou de trouver des modes de transports en commun malgré le manque d'écho rencontré. Cette thématique sera reprise cette année au sein du réseau des fleurons, les dirigeants des entreprises y étant sensibles même si leur enthousiasme s'est un peu effrité vu les résultats de la démarche lancée en 2008. Pour certains d'entre eux, c'est un atout lors du recrutement de main d'œuvre, de dire au futur employé que s'il vient travailler dans l'entreprise, il obtiendra sa place de parc. C'est bientôt le dernier endroit où l'employé peut atteindre sa place de parc sans devoir subir des bouchons sur une dizaine de minutes aux heures d'entrée et de sortie d'usines. Ce contexte est dès lors délicat, cette démarche doit venir des entreprises et ne devrait pas être imposée par la commune. Il est important que les acteurs industriels encouragent leurs employés et calibrent leur projet de développement en fonction de ces plans de mobilité. Le projet est loin d'être abandonné mais il passera vraisemblablement encore par de longues discussions pour aboutir à une solution satisfaisante. Les fleurons sont aujourd'hui très actifs sur d'autres dossiers, dont le Conseil général aura certainement des nouvelles dans un avenir proche.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière. Cette dernière est acceptée par 32 OUI et 2 abstentions. Elle passe ensuite à l'examen de détail puis au vote des différents arrêtés :

**La vente pour le prix de fr. 30.- le m<sup>2</sup> d'une parcelle de terrain d'environ 6'750 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle 2871 du cadastre de Buttes à Richemont International SA est acceptée par 32 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

La vente pour le prix de fr. 116'000.- d'une parcelle de terrain d'environ 2'000 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public communal (DP) N°104 du cadastre de Buttes à Richemont International SA suscite les interventions suivantes :

M. René Calame (PLR) n'intervient pas pour proposer une modification à cet arrêté mais pour s'assurer qu'il n'y a pas une erreur d'inscription. En effet, il constate à l'instant que le plan de situation indique que la route fait partie du DP 105, aussi il se demande s'il ne s'agit pas d'une erreur que l'arrêté mentionne le DP 104 dans son article premier et dans son titre.

M. Mermet (cc) regardera.

La présidente propose que le Conseil général se prononce tout de même sur le principe de cette vente et de procéder aux corrections par la suite en fonction du résultat de la recherche.

*Note de la Chancellerie : Après vérification, il s'avère qu'il s'agit effectivement du DP 105, l'arrêté a donc été modifié en ce sens.*

M. Schwab (Soc.) rappelle qu'il a parlé antérieurement de déposer un éventuel amendement en fonction de la réponse obtenue du chef de dicastère en ce qui concerne le coût de la route. Il indique que son groupe est assez circonspect quant à la réponse fournie. Il a bien compris que le prix du terrain était contenu dans le prix de vente et c'est la moindre des choses. Ce qu'il voulait savoir était avant tout le coût de la route et il n'est malheureusement pas beaucoup plus informé, aussi il propose que la CGF se penche sur la situation lors de sa prochaine séance. Néanmoins, pour ne pas faire perdre du temps à ce projet de développement, le groupe socialiste ne déposera pas d'amendement et acceptera tel quel le projet d'arrêté proposé.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de cet arrêté qui est **accepté par 32 OUI et 2 abstentions.**

**L'arrêté relatif à la vente pour le prix de fr. 30.- le m<sup>2</sup> d'une parcelle de terrain d'environ 370 m<sup>2</sup> à détacher de l'article 2871 du cadastre de Buttes est accepté par 32 OUI, 1 NON et 1 abstention.**

---

## **8. MOTIONS ET PROPOSITIONS**

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

---

## **9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **a) Rencontres économiques :**

M. Karakash (cc) donne quelques informations sur les rencontres économiques et explique que l'Exécutif a décidé de reconduire cette année le cocktail des entreprises organisé pour la première fois en 2010. En effet, la première édition avait rencontré un franc succès avec plus de 250 représentants des entreprises valloisannes qui ont participé à l'événement. C'est une opération rendue possible grâce au généreux soutien de la Banque cantonale neuchâteloise. Cette rencontre se déroulera le mercredi 27 avril prochain. La volonté du CC est également de relancer les plateformes des 7 à 9 de l'économie. Cette plateforme vise à favoriser la collaboration non pas seulement entre les entreprises et la commune mais également entre les entreprises elles-mêmes. Les ambitions ont été un peu réduites, pour se concentrer sur 2 thèmes. Le premier concerne la formation des apprentis, soit comment de petites entreprises peuvent collaborer ensemble pour former un apprenti et l'autre groupe de travail planchera sur la promotion interne et externe des entreprises de la région.

### **b) Sentier didactique de La Caroline – Journée des naissances**

M. Karakash apporte quelques détails suite à l'invitation adressée aux membres du Législatif lors de la pose du premier tronc du sentier didactique de La Caroline qui est intervenue le 20 mars dernier. A la veille de la journée de la forêt, le CC avait annoncé que cette réalisation serait dédiée aux enfants lors de la journée des naissances qui aura lieu le 7 mai. Les membres du Conseil général seront invités en fin de matinée à participer à la partie officielle de cette journée des naissances.

---

## 10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

### A) Interpellations

#### 1. Interpellation du groupe POP **au sujet des mesures de radon effectuées dans le cadre du cadastre cantonal**

*« Sur la base des mesures de radon effectuées dans le cadre du cadastre cantonal (au sens de l'Ordonnance sur la radioprotection, ORaP) par le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) et des critères définis par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'ensemble de notre commune a été classée comme zone à risque élevé.*

*Cette étude se base sur une moyenne arithmétique (> 200 Bq/m<sup>3</sup>) pour l'ensemble de la commune. Cette manière de procéder ne fait pas sens car on sait que ces valeurs peuvent être très différentes d'un lieu à l'autre, en particulier sur une commune aussi vaste que la nôtre. Par conséquent, nous demandons au Conseil communal de s'approcher des autorités compétentes pour établir une carte détaillée des zones où le radon présente des risques afin d'assainir ou de protéger là où besoin est, sans obliger chacun à entreprendre de coûteux travaux inutiles. Si c'est possible pour les sites pollués, c'est possible pour le radon. »*

M. Vaucher (POP) rappelle qu'il y a quelques années un conseiller communal fleurisan affirmait que le radon était bon pour le pinard ! Il n'en est évidemment pas convaincu mais si tel était le cas, les habitants de Val-de-Travers auraient tous dans leur cave d'extrêmement fines gouttes ! Avec un peu plus de sérieux, il se demande comment croire que l'ensemble de la superficie d'une commune de la taille de Val-de-Travers peut être contaminé au radon et être classé comme zone à risque élevé. Cette étude a été faite sur une moyenne de calcul de radon à certains endroits dans les communes. Ce qui implique qu'une fois traversées certaines frontières villageoises, il est possible de se retrouver dans une zone à faible taux de radon. Ce procédé n'est pas sérieux. De plus, d'être dans une zone fortement contaminée implique lors de nouvelles constructions ou de rénovations des coûts supplémentaires. Dès lors, si tous les sites contaminés ou pollués peuvent être définis clairement, cela doit être également possible pour ce gaz sachant qu'il se faufile à travers les failles. M. Vaucher connaît bon nombre de personnes qui ont testé leur maison au radon et qui ont reçu les résultats du canton, témoignant que, bien que leur sol de cave soit en terre battue, elle ne présentait pas de danger. Dès lors, pourquoi maintenant imposer cette carte à l'ensemble de la commune ?

M. Mermet (cc) remercie M. Vaucher pour son interpellation. Il indique toutefois que le CC a reçu cette interpellation à midi et n'a pas eu le temps de prendre contact avec les Autorités cantonales compétentes pour apporter des réponses sérieuses entre midi et ce soir. Dès lors, le CC répondra de manière détaillée lors de la prochaine séance du CG après avoir étudié cette question de manière approfondie.

M. Vaucher (POP) se déclare parfaitement satisfait.

---

#### 2. Interpellation du groupe POP **concernant l'accès aux boissons alcoolisées par les jeunes adolescents lors de manifestations**

*« Lors du Conseil général du 17 janvier 2011, le pourtant encore jeune Monsieur Simon-Vermot s'exprimait en ces termes : C'était une époque où la gare était fréquentable (...). La Migros ne ressemblait pas à un champ de foire et il n'y avait rien à craindre de la jeunesse turbulente.*

*Si Monsieur Simon-Vermot s'inquiète de voir des jeunes déranger les quidam en mangeant des chips, buvant des boissons énergisantes, voire en jouant avec un ballon ou une trottinette en plein après-midi à la gare ou devant la Migros, nous sommes quant à nous beaucoup plus inquiets de constater que des jeunes de (beaucoup) moins de 16 ans, non accompagnés, puissent fréquenter des fêtes jusqu'au petit matin et s'y enivrer à plaisir sous le regard et avec la complicité d'adultes. Ce fut à nouveau le cas lors du dernier carnaval où les bracelets colorés sensés donner ou non*

*l'accès aux boissons alcoolisées sont distribués sans contrôle sérieux.*

*Loin de nous l'idée d'empêcher les jeunes de faire la fête, mais les problèmes liés à la consommation régulière et excessive de boissons alcoolisées est sérieux et grave. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de mettre tout en œuvre pour que fête ne rime pas avec « biture de gosses » et que la loi en matière d'alcool soit respectée. »*

M. Vaucher (POP) se souvient qu'il y a quelques mois, certains membres du Législatif s'inquiétaient de la déliquescence de la jeunesse et des désagréments qu'elle causait. Cependant, d'un autre côté, M. Vaucher a de la peine à comprendre le laxisme général des sociétés, en particulier le laxisme vis-à-vis de la consommation de l'alcool par les très jeunes adolescents. Il rappelle que c'est illégal et que si une loi a été élaborée, ce n'est pas pour rien ou alors il faudrait l'abroger ! Le fait de servir de l'alcool à des jeunes gens devient de plus en plus fréquents dans les fêtes. Dans certaines fêtes, des bracelets de couleurs différentes sont distribués pour marquer l'âge des consommateurs, malheureusement, il a pu constater que ces derniers sont distribués n'importe comment ! En tant qu'enseignant, il a pu voir au collège secondaire le lundi matin, certains élèves qui feraient mieux de retourner dormir chez eux pour éliminer les restes alcooliques des fêtes du week-end. C'est donc un problème général et grave de santé publique. Actuellement, il n'y a pas qu'uniquement un problème d'alcool festif mais une consommation dont le but est de « se bourrer la gueule » ! Ce sujet l'inquiète beaucoup et il trouve qu'en tant qu'Autorité ou de citoyen adulte, il est important d'en prendre conscience. Il ne faut en aucun cas l'inciter et être stricte dans la distribution des boissons alcoolisées aux jeunes qui n'en ont pas l'âge !

M. Thierry Michel (cc) indique que cette problématique est une préoccupation du CC. Il rappelle ensuite que lors de la séance du 17 janvier 2011, le Conseil général a adopté un règlement sur les manifestations organisées par la commune. En son article 13, il est stipulé et rappelé qu'au moins 3 boissons non alcoolisées, attractives et de catégories différentes, doivent être vendues à un prix inférieur et à quantité égale à celui de la boisson alcoolisée la moins chère. La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs âgés de moins de 18 ans, si elles sont distillées (alcopops, eau-de-vie, apéritif spiritueux à base d'alcool distillé), et de moins de 16 ans, si elles sont fermentées (vin, bière, cidre). Lors de manifestations publiques, chaque détenteur de patente y compris provisoire est sensibilisé à ce phénomène et sait que des contrôles peuvent être faits en tout temps. Lors de l'Abbaye, le dicastère de la sécurité publique (DSP) rencontre les représentants de chaque stand le samedi matin, quelques heures avant l'ouverture de la fête, pour leur rappeler encore une fois ces dispositions et leur distribuer les affiches vertes rappelant que la vente d'alcool à des mineurs est interdite. Ils sont tenus de les exposer de manière visible sur leur stand. De plus, la commune collabore avec plusieurs organismes de prévention, notamment le CENEA (Centre neuchâtelois d'alcoologie), l'organisation Be my Angel ou encore le Foyer de l'Etoile pour lesquels une représentation est assurée sur l'ensemble de la durée de la manifestation. M. Michel indique que l'interpellation semble faire état d'un cas particulier dont le CC n'a pas connaissance. En revanche, le constat tiré de manière plus générale avec les différents partenaires que sont la Police neuchâteloise, les services de sécurité privés et les organisateurs de manifestations, est que le problème ne vient pas prioritairement de la vente des boissons aux stands eux-mêmes. Il est malheureusement devenu usuel pour une partie de la population de consommer avant de se rendre à des soirées et d'arriver déjà enivrée dans les fêtes populaires. Le contrôle est dès lors plus difficile, car la consommation s'effectue dans des lieux privés ou en tous les cas, à l'extérieur du périmètre de la manifestation. Ces cas amènent à d'autres questions notamment liées à l'éducation. Quoiqu'il en soit, le CC se préoccupe de cette situation et il y travaille.

M. Vaucher (POP) est satisfait et remercie le CC de rester vigilant sur cette question.

.....

### 3. Interpellation de M. Sven Schwab (Soc.) **au sujet de l'avenir de l'antenne du Val-de-Travers du lycée Denis-de-Rougemont**

*« Au mois de janvier 2011, nous nous réjouissons, comme nombre de Vallonniers, de l'annonce faite par le Conseil d'Etat de confier à l'antenne vallonnaire du lycée Denis-de-Rougemont deux nouvelles options dont une filière Sports-Arts-Etudes.*

*Il faut relever que la filière Sports-Arts-Etudes avait été proposée en 2004 par le Comité de sauvegarde, soutenu par les 11 communes du district et le parti socialiste notamment.*

*Aujourd'hui, c'est avec stupeur que nous avons appris la décision incompréhensible et brutale du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir de classe de 1<sup>ère</sup> année au sein de l'antenne.*

*Le groupe socialiste craint sérieusement que cette mesure ne cache une mesure beaucoup plus drastique l'année prochaine : la fermeture pure et simple de l'antenne.*

*A ce titre, notre groupe se pose plusieurs questions :*

- ✓ Combien d'étudiant-e-s se sont réellement inscrits pour la prochaine rentrée ?*
- ✓ Combien étaient-ils à venir du Val-de-Travers, respectivement de l'extérieur de la région ?*
- ✓ Combien d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année du lycée sont-ils actuellement en situation de redoubler cette première année ?*
- ✓ Quelles ont été et quelles sont les démarches faites par la direction du lycée pour promouvoir l'antenne et sa filière Sports-Arts-Etudes auprès des écoles secondaires du canton ?*
- ✓ Quelles ont été et quelles sont les démarches entreprises par la direction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau pour promouvoir l'antenne auprès des élèves vallonniers ?*

*Evidemment, le Conseil communal n'est pas en mesure de répondre à toutes ces questions puisque certaines ressortent de la compétence de l'Etat, respectivement du département et de la direction du lycée concerné.*

*Par ailleurs, il nous paraît important de relever que nous avons apprécié la réaction rapide et affirmée du Conseil communal à la suite de l'annonce du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir de classe de 1<sup>ère</sup> année lors de la prochaine rentrée.*

*Cela étant, compte tenu du fait que la Commune dispose d'un siège au sein de la Commission des lycées, comment se fait-il que le Conseil communal n'ait pas été mis plus rapidement au courant des intentions néfastes du Conseil d'Etat ? Le Conseil d'Etat n'a-t-il pas informé la Commission des lycées de la situation ?*

*Au vu de la situation, nous demandons par conséquent au Conseil communal d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires pour que les craintes de voir cette antenne fermer ne se réalisent pas. A notre avis, la présence communale doit être plus proactive que réactive, notamment grâce à sa présence au sein de la commission des lycées. Une impulsion dynamique et efficace doit également à notre sens être donnée très rapidement par le Conseil communal et la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau. »*

M. Schwab (Soc.) indique que son groupe est très inquiet quant à l'avenir de l'antenne vallonnaise du lycée Denis-de-Rougemont. Et même s'il a été très satisfait de voir la réaction rapide, affirmée et constructive du Conseil communal, il demeure très inquiet quant à cette décision car comme il y a 20 ou 10 ans cette antenne reste en sursis, voire même en danger de mort ! M. Schwab complète ensuite son interpellation par quelques éléments historiques :

En 1993, M. le Conseiller d'Etat Cavadini proposait la fermeture de l'antenne fleurisane du Gymnase, acceptée par le Grand Conseil, sauvé in extremis par le peuple neuchâtelois en votation populaire.

En 2003, M. le Conseiller d'Etat Béguin proposait la fermeture de l'antenne du Lycée. De là, s'est créé un Comité de sauvegarde qui avait obtenu le soutien de toutes les communes du district et de la population. Un travail de fond avait été mené et finalement le Conseil d'Etat avait refusé d'entrer en matière sur cette fermeture.

En 2004, pour éviter d'en arriver à cette situation tous les 2 à 3 ans, le Comité de sauvegarde avait fait des propositions de développement de l'antenne et notamment par la création d'une filière Sports-Arts-Etudes. Après avoir adressé ces projets au Conseil d'Etat, le comité attend toujours aujourd'hui, 7 ans après, un accusé de réception. Même s'il était très fâché de cette situation, il a accueilli avec satisfaction, au mois de janvier dernier, la proposition du Conseiller d'Etat M. Gnaegi de janvier 2011 qui ressortait tout à coup d'un tiroir les projets proposés.

En janvier 2011, la création d'une filière Sports-Arts-Etudes est donc présentée.

Et en mars 2011, c'est avec une certaine stupeur et colère que l'ensemble de la population apprend que ce même Conseil d'Etat décide brutalement, sans même attendre une première expérience, de ne pas ouvrir de classe pour cette première année. Le gouvernement cantonal ne se donne même pas l'occasion de voir si les projets qu'il entend mettre en œuvre ont un quelconque succès.

Le groupe socialiste s'est demandé comment en 2 mois des démarches peuvent être menées auprès des écoles par le Conseil d'Etat pour promouvoir les prestations de cette nouvelle antenne, cela lui paraît être un délai extrêmement court ! Finalement, il ne faut pas s'étonner si le résultat de cette promotion a abouti à un zéro pointé. Cette décision reste néanmoins incompréhensible qui entraîne plusieurs interrogations et qui sont développées dans l'interpellation ci-dessus. Il remercie le CC de bien vouloir y répondre.

M. Kleiner (cc) remercie le groupe socialiste d'avoir déposé cette interpellation sur ce sujet important. Il explique que le CC est passé par 4 sentiments distincts et cumulatifs face à cette nouvelle abrupte. Il a été extrêmement choqué, puis fâché. Aujourd'hui, il est encore quelque peu dubitatif et soupçonneux. Néanmoins, le CC est farouchement motivé à promouvoir l'antenne fleurisane du lycée pour obtenir les effectifs attendus pour la rentrée scolaire prochaine. Il précise que ce n'est pas le Conseiller d'Etat, M. Gnaegi, qui a soudain sorti ce dossier de son tiroir, mais c'est sur demande du Conseil communal en tout début 2010. Une discussion a eu lieu à ce sujet tout d'abord en bilatérale puis en commission cantonale des lycées. Un groupe de travail a été créé pour étudier ce concept auquel le CC a participé pendant un an environ. Un premier point-presse s'est tenu au Château en 2010, puis silence radio ! A l'automne dernier, quelque peu inquiet de ne plus entendre parler de ce sujet, ni en commission cantonale, ni en discussion bilatérale avec le Conseiller d'Etat, le CC est intervenu en séance de la commission cantonale des lycées pour demander s'il y aurait un nouveau point-presse sur cette question, pour présenter les nouvelles options proposées non seulement aux étudiants et leurs parents du Val-de-Travers mais à l'ensemble des élèves et parents du canton. C'est donc aussi à la demande de l'Exécutif, suite à un entretien avec le chef du service concerné, que le Gouvernement a finalement organisé une conférence de presse à Fleurier, le 13 janvier 2011. C'est au cours de celle-ci, que la filière Sports-Arts-Etudes a été présentée, cette filière a bien été reprise des propositions du Comité de sauvegarde du lycée avec une nouveauté concernant le principe très attractif de journée continue. Au mois de novembre 2010, la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau, par l'intermédiaire de sa directrice, a interpellé la direction du lycée pour lui demander s'il était possible de participer à la séance d'information ordinaire donnée à Neuchâtel. A ce courriel, que M. Kleiner a sous les yeux, il n'y a jamais eu de réponse malgré des appels téléphoniques réitérés ! Au lendemain du 13 janvier, la direction de l'école a reproposé à la direction du lycée de refaire une séance d'information à Fleurier pour les parents du Val-de-Travers. A cette requête, il a été répondu négativement. Dès lors, la direction du dicastère s'est chargée d'écrire à l'ensemble des parents des élèves de 9<sup>ème</sup> maturité pour promouvoir les atouts de l'antenne fleurisane. Concernant la séance de la commission cantonale des lycées qui a eu lieu le 24 février, le CC s'est excusé – Fête du 24 février oblige – tout en demandant à la préposée du bureau du lycée de le tenir informé de l'évolution de la situation, il a appris par la suite que les effectifs étaient inférieurs à ceux attendus, mais ce n'était qu'un mois après la conférence de presse. Aussi, le CC a découvert avec stupeur également la décision du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir de classe de première année. Malgré les propositions de l'Exécutif lors de la rencontre commune avec le Conseil d'Etat, ce dernier n'a pas souhaité revenir sur sa décision. Néanmoins, le CC reste farouchement motivé à améliorer l'information sur l'ensemble du canton, car il a l'intime conviction que tout n'a pas été fait, non seulement par les services cantonaux, mais également dans les différentes écoles secondaires du canton, puisque cette filière Sports-Arts-Etudes à journée continue est unique et véritablement attractive ! Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que 3 élèves extérieurs à Val-de-Travers s'y étaient inscrits, 7 élèves du Val-de-Travers également. Sur les élèves actuellement en 1<sup>ère</sup> année, entre 2 et 5 sont malheureusement en situation de redoubler et auraient finalement pu rejoindre cette classe. Par rapport au faible taux d'inscription, M. Kleiner précise que sur les 56 élèves qui sont actuellement en 9<sup>ème</sup> maturité, il y a - aux dires de la direction - de temps à autre des volées plus faibles que les autres et celle-ci n'a pas forcément le niveau attendu pour entrer au lycée, ce qui fait que beaucoup de ces élèves se sont inscrits dans une voie professionnelle. Cet état de fait peut expliquer les raisons de ce taux. A cette filière Sports-Arts-Etudes s'ajoutera en 2012 une autre option qui est la filière psycho-pédagogie qui est en quelque sorte une année préparatoire pour entrer à la HEP. Le CC est convaincu que ce nouvel élément est motivant et porteur d'avenir.

M. Schwab (Soc.) est satisfait.

---

## B) Questions

### 1. Question du groupe POP **relative à l'antenne du Val-de-Travers du lycée Denis-de-Rougemont**

*« Suite à la décision unilatérale du Conseil d'Etat de ne pas ouvrir de classe de première année à l'antenne du Val-de-Travers du lycée, et ce malgré le soutien et les propositions constructives du Conseil communal que nous remercions ici, quelles pistes sont actuellement envisagées (et envisageables) pour pérenniser cette antenne ? »*

La présidente demande au représentant POP si la réponse du chef du dicastère à l'interpellation précédente peut suffire également à sa question.

M. Vaucher (POP) confirme que c'est en ordre.

.....

### 2. Question du groupe POP **concernant les « expatriés » de la commune de Val-de-Travers**

*« Depuis quelques temps, il semblerait qu'un certain nombre d'habitants de notre commune ait fait le choix d'établir leur résidence principale dans d'autres régions du pays, notamment en Valais.*

- a. *Quel est le nombre de ces « expatriés » ?*
- b. *Ont-ils réellement leur résidence principale hors de notre commune (au sens de la loi) ?*
- c. *Si ces personnes ou des membres de leur famille utilisent de manière régulière les infrastructures de Val-de-Travers, le Conseil Communal a-t-il l'intention de demander une rétrocession d'impôts à leur commune de domicile (par exemple un écolage si leur enfant est scolarisé à Val-de-Travers) ?*
- d. *Une taxe de séjour ne devrait-elle pas être perçue ? »*

M. Karakash (cc) indique qu'au vu de la complexité et des différentes interrogations touchant plusieurs dicastères, le CC y apportera une réponse écrite d'ici un certain nombre de semaines.

.....

### 3. Question du groupe POP **au sujet de l'utilisation de verres lavables lors des manifestations**

*« De plus en plus, lors de grandes manifestations (carnaval de Sainte-Croix, fêtes des vendanges, etc.) on utilise des verres lavables et réutilisables. Le Conseil communal développe-t-il un projet allant dans ce sens, notamment pour l'Abbaye ? »*

M. Michel (cc) relève que cette question concerne plus particulièrement la fête de l'Abbaye. Il explique que le DSP a lancé une réflexion sur un concept afin de diminuer la masse de déchets mais le délai est malheureusement trop court pour l'édition prochaine. Des réflexions plus approfondies seront donc menées de concert avec le dicastère de l'urbanisme et du développement durable (DUDD) et celui des travaux publics (DTP) sur la base des expériences d'autres communes.

.....

4. Question du groupe POP **concernant le développement de l'entreprise « Menoud & Fils »**

*« Le développement de l'entreprise « Menoud et fils » soulève certaines questions :*

- a. *Le « silo » déposé au bord d'un canal respecte-t-il les normes de protection des eaux ?*
- b. *Le Conseil communal a-t-il établi un calendrier avec l'entreprise « Menoud et fils » quant à la réfection de la route communale du Pré Monsieur, endommagée par les travaux de cette entreprise ?*

*Cette route, qui relie agréablement les villages de Môtiers et Fleurier, ne saurait en aucun cas être remplacée par une triste piste rectiligne à travers champs. »*

M. Yves Fatton (cc) souligne que le CC est aussi interpellé par l'état de cette route. Un échéancier est prévu depuis le début des travaux entrepris par la fratrie « Menoud ». Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de cette route, afin d'obtenir une évaluation financière de sa remise en état. Mais étant donné que le chantier du rural n'est pas terminé et que de nouveaux plans, actuellement en étude auprès des services de l'Etat, pour un second hangar agricole ont été déposés, le CC préfère attendre que l'ensemble des travaux soient exécutés. Une réflexion est en cours pour déterminer s'il est judicieux que le tracé de cette route reste entre deux hangars agricoles, une solution pourrait être de déplacer complètement cette dernière en contrebas des bâtiments. Cependant, le CC ne s'est pas encore déterminé sur sa position, mais sa réfection est dans tous les cas prévue. M. Fatton laisse ensuite la parole au chef du DUDD.

M. Mermet (cc) explique qu'actuellement la commune est saisie d'une demande de permis de construire pour la construction de silos en tranchée, situés derrière le gigantesque rural récemment érigé. Le silo actuellement en place est provisoire. M. Mermet a fait des recherches pour trouver une éventuelle autorisation quant à son emplacement en bordure de canal mais sans succès pour le moment. Dès lors, il apportera des informations détaillées aux membres du CG dès qu'il aura mis la main sur ces renseignements et qu'il aura pu atteindre le service de la protection de l'environnement.

5. Question du groupe POP **relative aux terrasses de café dans notre commune**

*« Nous nous réjouissons de l'ouverture de nombreuses terrasses de café dans notre commune. Afin de relayer l'inquiétude de citoyens, nous demandons au Conseil communal de veiller à ce que l'espace laissé sur les trottoirs soit suffisant pour laisser la place à une poussette, un déambulateur ou une chaise roulante. »*

M. Michel (cc) indique que le CC ne s'oppose pas à l'utilisation du domaine public communal par l'aménagement de terrasses de café dans la mesure où cela contribue au dynamisme des villages. Chaque exploitant doit au préalable faire une demande auprès du DSP qui statue ensuite de cas en cas. Les autorisations sont délivrées avec un certain nombre de conditions, notamment : ne pas entraver la circulation, respecter l'ordre, la sécurité et la tranquillité du voisinage. La terrasse doit être délimitée par du mobilier fourni par l'exploitant lui-même et l'entretien de la surface doit également être assuré par ce dernier. L'émolument doit être payé et la première condition mise en avant est qu'un passage d'au moins 1.5 mètre sur le trottoir doit être réservé à l'usage des piétons, afin qu'ils n'empiètent pas sur la voie de circulation. Cette distance figure dans le règlement communal de police, à l'article 3.13. En collaboration avec le DTP et dans le cadre du mandat de prestations avec la PNE, des contrôles sont effectués pour vérifier que ces exigences sont respectées.

6. Question du groupe POP **concernant les comptes de la « Fête du 24 février »**

*« Sera-t-il possible de consulter les comptes de la « Fête du 24 février » lors du CG du 2 mai 2011 ? »*



M. Kleiner (cc) confirme que les comptes peuvent être consultés, il suffit de s'adresser au secrétariat du dicastère de la culture, des loisirs et des sports (DCLS) qui ouvrira les comptes et se fera un plaisir de faire vérifier les inventaires des stocks d'absinthe qui se trouvent dans les différents services.

7. Question du groupe Les Verts **relative à un service de transport d'entreprises (plan de mobilité)**

*« Le groupe Richemont a reçu un prix en 2008 récompensant le plan de mobilité pour sa filiale Jaeger-LeCoultre, dans la vallée de Joux.*

*Cela démontre que l'intérêt de l'entreprise pour un service de transport d'entreprise pour ses employés, y compris les frontaliers, est réel.*

*Le Conseil Communal peut-il s'engager pour contribuer à la mise en oeuvre dès que possible d'un projet semblable avec ValFleurier et d'autres entreprises entre Buttes, Fleurier et Pontarlier ?*

*Bien entendu nous sommes disposés à accompagner un tel projet, dans la mesure de nos capacités. »*

La présidente rappelle qu'il a été répondu à cette question dans le cadre du point 7.

8. Question de M. Frédéric Mairy (Soc.) **concernant les amendes infligées aux personnes ne respectant pas les règles quant au dépôt de leurs déchets dans les moloks**

*« D'après plusieurs échos reçus, il semblerait que le Conseil communal ait désormais décidé d'amender les personnes ne respectant pas les règles quant au dépôt de leurs déchets dans les moloks.*

*Si nous partageons cette décision sur le fond, nous souhaiterions néanmoins avoir plusieurs précisions:*

- ✓ tous les conteneurs supplémentaires votés l'an dernier par le Conseil général ont-ils été posés ?*
- ✓ quel montant est-il appliqué par le CC pour les amendes? Distingue-t-il plusieurs types d'infractions ?*
- ✓ le CC est-il assuré d'un fonctionnement sans faille des moloks? Quelle attitude recommande-t-il d'adopter aux utilisateurs qui se trouveraient confrontés à un système d'ouverture bloqué (par le gel ou un dysfonctionnement électronique par exemple) ? »*

M. Mermet (cc) confirme qu'il est important de beaucoup communiquer sur ce dossier des déchets afin de permettre à l'information de circuler. Il répond ensuite aux différentes questions posées.

La commune dénonce effectivement à la gendarmerie les personnes qui contreviennent aux règlements communaux. A chaque fois que des sacs à poubelle sont découverts hors des moloks, les services communaux vérifient tout d'abord la contenance des moloks et s'ils sont en état de marche. S'il n'y a aucune raison que les sacs soient par terre, car les moloks sont vides et fonctionnels, les sacs sont ouverts et les contrevenants sont identifiés dans la mesure du possible.

A l'heure actuelle, ce ne sont pas moins de 150 cas de dénonciation qui sont dénombrés. La première amende s'élève à fr. 50.-. Aux personnes qui n'obtempèrent pas, une seconde amende s'élevant à fr. 60.- est notifiée. Le CC est également confronté à d'autres problèmes que le dépôt des sacs hors des moloks. En effet, certaines personnes essaient d'user d'artifices pour frauder les pesées des sacs. Il faut savoir que les pesages des sacs sont relevés électroniquement et donnent des statistiques détaillées. Lors de doutes, le DUDD

adresse un courrier au citoyen qui se rend par exemple 2 fois par semaine déposer son sac à ordures ménagères qui ne pèse qu'entre 0, 10 ou 20 g pour en connaître les raisons. M. Mermet indique que pour le moment ce genre d'infraction n'a pas été dénoncé. Néanmoins, après renseignements pris, il s'avère que le CC pourrait très bien dénoncer également les personnes fraudant les pesées pour obtention abusive de prestations publiques. Pour l'instant, les réponses des citoyens adressées au DUDD sont très intéressantes, car il s'avère que la majeure partie d'entre eux n'ont pas compris que la taxe au poids n'étaient pas encore en vigueur, ni que la commune disposait des statistiques détaillées des pesées qui permettent également de savoir si le molok fonctionne bien. Dès lors, il est douteux lorsque des personnes indiquent que la balance n'a pas su peser correctement alors qu'elle fonctionnait bien 2 minutes avant et 5 minutes après d'autres dépôts.

Concernant l'autonomie des moloks, M. Mermet précise qu'ils sont vérifiés régulièrement, qu'ils disposent non seulement de batteries solaires mais également de batteries accumulatrices, ce qui implique qu'ils peuvent normalement tenir et fonctionner une semaine sans qu'ils soient déneigés. Si un citoyen se retrouve devant un molok qui ne fonctionne pas, il peut composer le numéro de téléphone qui figure sur sa carte pour informer le service qu'un problème est rencontré à tel ou tel conteneur, à savoir que chaque molok est numéroté. En connaissant le numéro du molok, le service peut effectuer un contrôle d'abord à distance puis en envoyant quelqu'un sur place pour solutionner les problèmes plus persistants.

Au sujet de l'installation des moloks supplémentaires votés l'an dernier, il précise que dans chaque écopoint, un conteneur OM supplémentaire a été installé. Après avoir étudié de manière plus approfondie le choix de remplacer les moloks PET par des armoires, il s'est avéré que la vidange de ces dernières et le nombre de trajets que cela engendrait revenait à environ fr. 38'000.- par an. C'est pourquoi, il a finalement été décidé de conserver les moloks PET et d'installer de nouveaux conteneurs OM.

M. Mermet donne finalement les dernières statistiques sur les défauts enregistrés par les moloks. 59 pannes ont été annoncées au mois de janvier et 32 en mars. Cela signifie qu'une progression constante est relevée. Des améliorations techniques par rapport aux fermetures et aux systèmes de pesage ont été apportées. Aussi, le CC espère que cette progression amènera à une fiabilité proche de 100 %, car il n'envisage pas de taxer les déchets sans un système pleinement efficace, auquel toute confiance devra être accordée.

---

9. Question de M. Frédéric Mairy (Soc.) **relative à la clarté des procès-verbaux du Conseil général**

*« Les procès-verbaux des séances des Conseils généraux, très précis, sont très utiles lorsqu'il s'agit de retrouver des informations sur des décisions prises par notre autorité ou des réponses données par le Conseil communal. A l'usage, une lacune apparaît toutefois au chapitre des questions, où celles-ci se résument au nom de leur auteur et au thème traité. Difficile dès lors de retrouver le sens et l'intention de la question posée, voire parfois de percevoir la pertinence de la réponse du Conseil communal. Serait-il possible par conséquent de retranscrire intégralement au procès-verbal les questions et interpellations déposées ? »*

La présidente en prend note et indique qu'à partir du PV de cette séance l'ensemble des intitulés des questions seront reportés.

---

10. Question du groupe socialiste **concernant la participation des élèves de l'école JJR au cortège de l'Abbaye de Fleurier**

*« En septembre dernier, répondant à une question de M. Benoît Simon-Vermot (PLR), le Conseil communal avait eu l'occasion de s'exprimer sur le cortège de l'Abbaye de Fleurier, qualifiant l'édition 2010 "d'excellent cru". Certaines classes n'ayant pas pris part à celle-ci, il semblerait que le Conseil communal et la Direction de l'Ecole JJR aient décidé de rendre dorénavant la pratique obligatoire. Le Conseil communal pourrait-il nous confirmer cette*

*information et nous indiquer brièvement comment la direction de l'école entend la mettre en œuvre ? »*

M. Kleiner (cc) rappelle que le CC avait effectivement constaté lors du très beau cortège de l'édition 2010 que quelques classes n'y avaient pas pris part et que d'autres étaient encadrées par des personnes extérieures à l'école, notamment par des parents. Le CC s'est donc approché de la direction de l'école pour savoir qu'elles en étaient les raisons. Après avoir entendu les divers arguments avancés, pour les éditions futures, il est convenu que toutes les classes participeront au cortège et qu'elles seront accompagnés par des membres du corps enseignant.

11. Question de Mme Cécile Mermet Meyer (Soc.) **concernant les conduits des égouts à la rue du Patinage à Fleurier**

*« Il semble que les habitants de la rue du Patinage à Fleurier vivent des heures moins agréablement parfumées que les autres habitants de Val-de-Travers. En effet, le conduit des égouts est très fréquemment bouché et nécessite l'intervention de jets haute pression pour le débouchage. La pression a même récemment fait remonter les eaux usées jusque dans les WC de certains...*

*Or, il semble que des travaux ont été récemment effectués dans cette même rue (sauf erreur sur les conduites des eaux claires et d'électricité), mettant les conduits des égouts presque à nu. Pourquoi n'avoir pas profité de ces travaux pour changer les conduits des égouts pour un calibre supérieur ? Et puisque cela n'a pas encore été fait, est-ce en projet ? »*

M. Mermet (cc) relève que les dysfonctionnements des égouts dans la rue du Patinage sont connus. Des refoulements ont notamment été relevés sur les parcelles 2290, 1917 et 1755. Dans le cadre du PGEE, ces éléments ont été pris en compte. Le problème venant probablement du plat de l'égout de la rue du Patinage à la hauteur de ces 3 maisons, elles ont finalement été reliées sur le collecteur de la ruelle de derrière. En effet, en période de pluie, l'égout en système unitaire était surchargé par les eaux claires et eaux usées. En mettant en place le système séparatif, les conduits sont moins sollicités. Dès lors, la situation devrait être grandement améliorée. Le CC espère ainsi que les modifications entreprises pour y remédier apporteront satisfaction.

---

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Elle lève la séance à 21h37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christelle Gertsch Macuglia

Jacques Béguin

**Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :**

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009  
Délai prolongé d'une année, accepté par le CG lors de sa séance du 27 septembre 2010.